

PROGRAMME SYNTHÈSE DES TROIS MODULES (21 HEURES)

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES AIDES-SOIGNANTS

Conforme exclusivement aux exigences et objectifs fixés par l'arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés d'État avant la réingénierie du diplôme d'État d'aide-soignant de 2021.

Public cible	- Aides-soignants titulaires d'un diplôme d'État délivré avant la réingénierie de 2021 et souhaitant actualiser leurs compétences conformément à la réingénierie de 2021. - Effectif limité à 6 places par session afin de garantir des conditions d'apprentissage et de mise en situation pratiques optimales, sécurisées et personnalisées.
Pré-requis	Être titulaire d'un diplôme d'État d'aide-soignant obtenu antérieurement à la réforme/réingénierie du diplôme de 2021.
Accès handicap	Pour toute personne en situation de handicap, afin d'organiser l'accueil et la participation dans les meilleures conditions possibles, nous vous invitons à prendre contact en amont avec le référent handicap de l'institut de formation (IFSI/IFAS du CH de Dieppe) pour étudier les conditions possibles d'adaptation de la formation. Contact : ifsi@ch-dieppe.fr ou par téléphone au 02 32 14 75 23.
Objectifs du dispositif	• Développer la compétence d'actualisation des aides-soignants diplômés d'État avant la réingénierie de 2021. • Intégrer la réalisation des nouveaux soins autorisés lors de la réingénierie du diplôme d'État d'aide-soignant de 2021 et dans la limite des compétences réglementaires de la profession. • Garantir la bientraitance, la sécurité et l'individualisation de l'accompagnement et de la prise en soins de la personne. • En référence à l'Arrêté du 26 février 2025.
Objectifs pédagogiques	Le parcours complet est décliné en trois modules complémentaires : • Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins. 1. Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne ;

	2. Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes ; 3. Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude. • Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster. 1. Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aigüe en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation ; 2. Évaluer la qualité du soin réalisé ; 3. Identifier les éléments à réajuster ; 4. Réajuster son intervention. • Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates. 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires en collaboration pluriprofessionnelle ; 2. Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter ; 3. Proposer des mesures de prévention adéquates dans son champ d'intervention ; 4. Évaluer les mesures de prévention mises en œuvre.
Méthodes pédagogiques	• Alternance active d'apports conceptuels théoriques, réglementaires et de retours d'expériences pratiques. • Pratiques simulées (ateliers de simulation en santé) sur mannequins d'apprentissage et avec le matériel requis pour les nouveaux soins du référentiel 2021. • Études de cas cliniques et analyses de situations de soins réelles pour développer le raisonnement clinique.
Méthodes d'évaluation	Chaque module comporte des évaluations de connaissances et de compétences obligatoires : • Module A : Évaluation par pratique simulée (mesures de paramètres) et étude de situation clinique (raisonnement clinique). • Module B : Évaluation en présentiel par étude de situation clinique pouvant comporter une pratique simulée avec échange sur la qualité du soin réalisé. • Module C : Évaluation par étude de situation clinique écrite ou orale (repérage des risques et mesures de prévention).

Modalités d'obtention de l'attestation	Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 26 février 2025, deux types d'attestations peuvent être délivrées par l'organisme de formation : 1. L'Attestation d'Acquisition des Compétences : - Elle est délivrée à l'aide-soignant formé si l'ensemble des évaluations des trois modules (Modules A, B et C) sont validées conformément aux critères d'évaluation réglementaires fixés en annexe. 2. L'Attestation de Suivi de Formation : - Elle est délivrée à l'aide-soignant formé en cas d'absence de validation des évaluations de l'ensemble des modules. Remarques importantes : - L'organisme de formation indique impérativement sur l'attestation délivrée son numéro d'enregistrement conformément à l'article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. - L'attestation obtenue peut être présentée à l'employeur, mais ne peut en aucun cas être exigée par celui-ci.
Modalités	La formation est dispensée selon les modalités suivantes : Module A : En présentiel. Module B : Exclusivement en présentiel (requis pour l'apprentissage des techniques et gestes de soins). Module C : En classe virtuelle ou en présentiel. <i>Lieu : Locaux de l'IFSI/IFAS du CH de Dieppe (Avenue Pasteur, 76202 DIEPPE CEDEX).</i>
Durée	- Durée totale de 3 jours (21 heures), à raison de 1 jour (7 heures) par module. - Horaires de 9h00 à 17h00 (avec pauses d'usage).
Intervenants	- Un cadre de santé formateur de l'institut de formation (IFSI/IFAS). - Une infirmière diplômée d'État (IDE) assurant l'apport d'expertise clinique et technique pour les gestes complexes.
Programmation	Dates des sessions à compléter : Jour 1 — Module A (Présentiel) : 19 / 11 / 2026 Jour 2 — Module B (Présentiel obligatoire) : 10 / 12 / 2026 Jour 3 — Module C (Présentiel) : 13 / 01 / 2027

Points forts de la formation	• Garantie de conformité réglementaire au regard de l'arrêté du 26 février 2025 et des compétences AS révisées. • Dispositif centré sur la simulation réaliste des gestes complexes en petit groupe (6 places). • Outils d'aide au repérage précoce des fragilités et grilles réflexives fournis aux apprenants. • Animation en binôme d'experts.
Modalité d'inscription	Les inscriptions se font sous couvert de l'encadrement de service et du service de formation continue de votre établissement de santé d'origine.
Coût pédagogique	900 euros par participant pour le parcours complet de 3 jours (soit 300 euros net de taxe par journée de formation). Financement employeur (au titre du Plan de développement des compétences).